



LETTRE D'INFORMATION DE LA CGT ÉDUC'ACTION SPÉCIALE LYCÉES PROFESSIONNELS MAI 2017

Communiqué intersyndical : non au transfert aux régions de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire

Aujourd'hui plus de 30% des lycéens et lycéennes suivent un parcours de formation dans la voie professionnelle et préparent un CAP, un BEP ou un bac pro qui sont des diplômes nationaux. Transférer l'ensemble des compétences en matière de formation professionnelle initiale aux Régions revient à abandonner l'ambition d'une scolarisation commune pour tous les jeunes de 3 à 18 ans. Ce serait développer des logiques strictement utilitaristes, en ne proposant, à court terme, que les formations répondant aux besoins immédiats des entreprises d'un territoire. Cela conduirait à accentuer les inégalités régionales et à offrir des formations ne permettant pas aux futur.es salarié.es en formation d'envisager un avenir professionnel au-delà du territoire où ils ont été scolarisés. Ce projet constitue un recul majeur de l'État et nous ne voulons pas d'une société où l'État se désengage de la formation de 30 % de sa jeunesse...

L'affirmation selon laquelle il faudrait sortir l'enseignement professionnel scolaire (lycées pro) des champs de compétences ministérielles : Éducation nationale (LP), Agriculture (LPA) et en charge de la mer (Lycées Maritimes), a été martelée à plusieurs reprises par certains candidats dans la campagne électorale et le débat public. Pourtant la mise en œuvre de la carte des formations professionnelles est déjà pour partie une compétence régionale. Il s'agirait donc maintenant pour ces candidats de passer à une étape supplémentaire, en transférant aux Régions l'ensemble des compétences en matière de formation professionnelle initiale sous statut scolaire. Ainsi, les personnels dont les enseignants (es) des lycées professionnels seraient géré(es) par les Régions. Un tel transfert constitue une attaque frontale de leur statut. Les Régions pourraient alors être seules à construire et à mettre en œuvre les cartes régionales des formations et fusionner facilement les CFA et les lycées professionnels. À terme, la formation professionnelle initiale sous statut scolaire pourrait disparaître au profit de l'apprentissage et les contenus de formation être définis localement.

Nos organisations syndicales CGT Éduc'action, CGT-Agri, SNALC, SE UNSA, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNETAP-FSU, SUD éducation et SUD rural sont opposées à l'abandon de la formation professionnelle scolaire par les ministères de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et des Affaires Maritimes. L'enseignement professionnel a su s'adapter aux évolutions de la société en développant son offre de formation et en élevant le niveau de qualification des jeunes (création du baccalauréat professionnel, développement des poursuites d'étude en BTS...). Le projet d'une formation professionnelle gérée par les Régions est celui d'un service public d'éducation à deux vitesses. Nous rappelons notre attachement à l'égalité des trois voies du lycée (générale, technologique et professionnelle). La formation de l'ensemble des jeunes doit relever des prérogatives de l'état et des ministères chargés de l'éducation.

Post-scriptum : depuis ce communiqué datant d'avril 2017, Emmanuel Macron a été élu. Celui-ci avait proposé au cours de sa campagne de renforcer la décentralisation, de développer l'apprentissage, en favorisant le recours aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation, en développant les filières en alternance dans les LP et en impliquant pleinement les branches professionnelles dans la définition des programmes et l'organisation des formations ! Un programme de combat contre l'enseignement public et laïc. Les PLP sont prévenus et doivent donc se préparer à se battre, dès maintenant.

Esprit « d'entreprendre » : le temps de cerveau des élèves ne doit pas être disponible pour la propagande patronale

Une fois de plus, le rectorat fait la promotion sur son site internet de l'esprit d'entreprendre, en célébrant les vertus supposées des mini-entreprises. Lire l'article : <http://www.ac-rouen.fr/academie/actualites-de-l-academie/l-esprit-d-entreprendre-des-eleves-de-l-academie-160603.kjsp?RH=ACCUEIL>. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause le travail des collègues PLP qui donnent du temps et de l'énergie pour essayer de motiver nos élèves. Mais qu'on nous permette simplement de les appeler à la plus grande vigilance à l'égard de ces partenariats qui se généralisent pernicieusement.

En effet, s'il est souhaitable que l'Ecole enseigne ce qu'est l'entreprise à nos élèves, il est inacceptable qu'elle ouvre ses portes à des lobbys qui en profitent pour véhiculer un discours et une idéologie sur l'entreprise. Or, c'est à l'évidence le cas avec le réseau EPA, *Entreprendre pour apprendre*, lobby à la manoeuvre derrière les mini-entreprises. EPA appartient d'ailleurs à un réseau plus vaste constitué à l'échelle européenne (*Junior Achievement – Young Enterprise Europe*) et mondiale (*Junior Achievement Worlwid*), chargé, entre autre, d'inculquer les « valeurs » de l'entreprise dans le système éducatif. Parmi les partenaires d'EPA, on trouve notamment le MEDEF, la CGPME et le réseau des chambres de commerce et d'industrie (CCI-France). Et quand on navigue sur le site d'EPA, la liste des partenaires qui soutiennent le réseau est éloquente : Exxon Mobil, Engie, Crédit agricole, HSBC, BNP Paribas, Microsoft, Google, Bloomberg, Adecco, Orange, UBS, Banque populaire, etc., tous partenaires totalement désintéressés, naturellement, et animés uniquement de nobles idéaux pour la jeunesse.

Ensuite, EPA véhicule à travers les mini-entreprises un discours et une représentation de l'entreprise qui ne correspondent pas à la réalité du monde du travail mais qui relaient le point de vue et les attentes des patrons. Les mini-entreprises mettent en avant uniquement les savoirs- être et les qualités attendues des entrepreneurs : motivation, dynamisme, flexibilité, loyauté, engagement, compétitivité, innovation. Il s'agit d'inculquer dans les têtes de nos jeunes, mais aussi celles des adultes, que l'entreprise, c'est cool, c'est le plaisir, l'épanouissement personnel, l'entraide autour d'un projet et de valeurs communes. L'objectif consiste à formater de futurs salariés dociles, loyaux et acquis au fonctionnement capitaliste de l'entreprise.

Tout cela berce d'illusions nos élèves. Comme s'il suffisait d'être motivé et entreprenant pour réussir et s'épanouir en entreprise. Comme si chacun pouvait devenir PDG, directeur commercial, manager. Comme si la réussite des uns, les gagnants, ne se faisait pas au détriment des autres, ceux qui ne devraient leur échec qu'à leur manque de motivation et d'adhésion à cette grande famille qu'est l'entreprise. C'est leur faire croire que l'entreprise n'est ni un espace de conflictualité, ni un lieu d'exploitation. Quid du travail réel, des conditions de travail, du droit du travail, des conflits sur les salaires, sur les cadences de travail, sur les relations avec la hiérarchie, et du rôle des syndicats dans une entreprise ? Les mini-entreprises ont avant tout pour objectif de donner une image positive de l'entreprise, et de l'entrepreneur, terme tellement plus fun que celui de patron ou d'employeur. Dans cette optique, pas de place pour étudier l'opposition entre le travail et le capital, ni pour d'autres formes d'entreprise telles que les coopératives. Sans être non plus la panacée (comment pourrait-il en être autrement d'îlots de cogestion dans un océan de compétition et de guerre économique ?), la mise en place d'une mini-entreprise coopérative laisserait néanmoins entrevoir une alternative à l'entreprise capitaliste, où la gestion et la production sont soumises à la discussion et au vote des salariés, où le produit du travail est réparti plus équitablement. Mais de cela, les réseaux comme EPA et les multinationales qui les soutiennent n'ont aucun intérêt à en faire la promotion.

Pour la CGT, la mainmise croissante de ces groupes d'intérêts privés constitue une atteinte au service public et au principe de laïcité, entendu au sens de la séparation des groupes d'intérêt privés et de l'Etat. Que nos jeunes aient à subir la dureté du monde de l'entreprise est une chose, mais qu'on les incite par-dessus le marché à adhérer à ce discours est totalement inacceptable. Les cerveaux de nos élèves doivent être disponibles pour la science, la culture, la connaissance objective du monde, l'esprit critique, pas pour une idéologie qui les aliène.



Conditions de travail au LP Lavoisier : la situation n'est pas réglée

Plus d'un an après l'agression d'un enseignant par un élève, le CHSCT départemental a enfin pu visiter l'établissement. Ce ne fut pas sans mal, l'inspection académique n'ayant eu de cesse de mettre des bâtons dans les roues pour retarder l'échéance et éviter d'avoir des comptes à rendre : refus de communiquer les documents sur la santé et la sécurité des agents, refus de faire enquêter le CHSCT, fin de non-recevoir opposée à la demande de la CGT et de la FSU de convoquer un CHSCT extraordinaire... Bien que le compte-rendu de visite ne soit pas achevé, quelques observations peuvent d'ores et déjà être livrées.

A l'évidence, **le climat scolaire est loin d'être apaisé**. Un nombre important de collègues continue à souffrir du climat de travail comme le montrent les 35 questionnaires qui ont été renseignés : 70% d'entre eux vivent des situations de tensions avec les élèves, un quart avec la hiérarchie et 38% entre collègues ; 59% sont exposés à des agressions verbales, injures menaces ; près de 40% ne se sentent pas capables de faire ce travail jusqu'à la retraite. Enfin, à la question « quel degré de satisfaction vous procure votre métier ? », la note moyenne n'est que de 5 sur 10, avec plusieurs notes de 1 ou 2.

La visite a également permis de pointer une difficulté structurelle liée à la pénurie de professeurs. Dans certaines disciplines, par exemple en chaudronnerie, le turn over est très important et pose de réelles difficultés. Des enseignants sont recrutés à la va-vite et se retrouvent devant les élèves sans formation. Certains ne tiennent que quelques jours. Les élèves se retrouvent sans cours et cela désorganise le travail, ce qui se ressent sur le comportement des élèves.

Concernant les nombreux problèmes pointés par l'inspection du travail dans les ateliers industriels en 2015, des aménagements ont été réalisés mais tout n'est pas réglé comme l'atteste par exemple l'absence de système de ventilation générale. Autre fait inquiétant, la présence d'amiante dans des faux plafonds situés sur une zone très limitée des toilettes, que l'inspecteur santé et sécurité au travail avait relevée lors d'une précédente visite.

Tout cela montre une fois de plus que la santé est loin d'être une priorité dans l'éducation nationale, les situations vécues par les personnels de Lavoisier se retrouvant dans beaucoup de LP. A la CGT, il nous semble fondamental de décrire le réel de notre travail et de le rendre public. Une instance comme le CHSCT peut y contribuer mais nous incitons surtout les collègues à s'organiser collectivement pour ne rien lâcher sur leurs conditions de travail. L'utilisation des heures d'information syndicale, le fait d'imposer la tenue trimestrielle de la commission hygiène et sécurité, l'utilisation du registre santé et sécurité au travail, l'exercice du droit de retrait, constituent des leviers pour reprendre la main sur son travail. **Et ne pas perdre sa vie à la gagner.**



Suicide d'un agent au LP Rostand à Offranville : pas si grave pour l'inspection académique !

Le suicide d'un agent intervenu il y a quelques mois au lycée d'Offranville a ému et troublé les personnels de cet établissement. Ce collègue, technicien informatique de l'équipe mobile du Rectorat, était passionné par son métier et reconnu par tous pour ses compétences et ses qualités humaines. Persuadé que ce geste dramatique avait un lien avec son travail, les élus CGT, FO et FSU ont voté une enquête lors du CHSCT départemental du 10 mars 2017. En effet, d'après nos informations, le collègue souffrait du climat de travail et se sentait placardisé suite à une restructuration imposée par la Région. Il semblerait en outre que les relations avec la hiérarchie étaient difficiles. Pour toutes ces raisons, et afin de rechercher si les causes du drame étaient effectivement liées au travail, le CHSCT a donc souhaité faire son travail de prévention et de protection de la santé des agents.

Mais une fois de plus, la DASEN, qui préside le CHSCT, a refusé l'enquête, malgré la réglementation et la gravité du geste. Pourtant, le CHSCT du conseil régional a de son côté voté une enquête, à l'initiative de la CGT des personnels de Région. Celle-ci a été acceptée et sera menée par une délégation comportant des représentants syndicaux et des responsables du conseil régional.

Du côté de l'éducation nationale, le blocage est donc total. Le rectorat et la DSDEN de Seine-Maritime refusent toutes les enquêtes, traitent par le mépris les droits d'alerte pour danger grave et imminent effectués par la CGT et les avis votés en séance par les élus des personnels se voient systématiquement opposer une fin de non-recevoir.

La CGT éduc'action a donc décidé de prendre ses responsabilités en attaquant l'employeur au tribunal administratif afin de faire cesser les entraves au fonctionnement du CHSCT.

Pour nous contacter :

Nos élus vous représentent :

- au Comité Technique Académique : Luc de CHIVRÉ, Stéphane LEGARDINIER
- en CAPA : Virginie FALOISE, Anthony HALBOUT, Benoît LEMEHAUTE, Fabienne PONCHUT, David JOUREL, Eric PENENT



CGT Educ'Action
Académie de Rouen
26 av. Jean Rondeaux
76108 ROUEN CEDEX
02 35 58 88 36
cgteduc.acrouen@gmail.com
élus PLP 06 79 56 96 26
eluscapacgt@educaction7627.fr

